

EXECUTIVE SUMMARY Commission Qualité 2019

« Habilitations au poste de travail »

Rappel du contexte ou des définitions :

L'habilitation au poste de travail s'entend sur la formation qualité et métier des collaborateurs en lien avec le produit. Globalement, deux « briques » se suivent

FORMATION QUALITE

FORMATION METIER

La formation « qualité » est réalisée dès l'entrée dans l'entreprise avec recyclage périodique.

- Les éléments généraux et contextuels sont en général abordés en module e-learning (BPF, sécurité). Les modules sont alimentés d'exemples de non conformités et anomalies vécues dans l'entreprise.
- Un complément formation en salle est souvent proposé :
Dans ces deux premiers cas, un test de fin de formation est fait : un minimum de 60 à 80% de réussite est demandé pour valider la formation. Un recyclage est assuré périodiquement et après des absences de plus de 3 à 6 mois.

La formation « métier »

- Formation théorique parfois.
- Un compagnonnage au poste de travail. La durée est variable selon la criticité des opérations réalisées.

Points de vigilance :

- Les habilitations se font par situation de travail – le suivi est parfois lourd.
- Le parcours est suivi par le manager et archivé en général dans le service du collaborateur.
- Les services formation et qualité ont le suivi des formations « obligatoires »
- Le dossier d'habilitation du collaborateur est revu périodiquement (1, 2 ou 5 ans selon criticité du poste). Point très souvent inspecté.